

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la MRC des Basques représentée par la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Brigitte Pelletier, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, au bureau de la MRC, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, le 10 juin 2021 à 10 h, ou de toute autre façon permettant de procéder à la vente dans le respect des mesures sanitaires relatives à la situation entourant la COVID-19, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Si la situation entourant la COVIDE-19 permet la tenue de la vente à l'enchère en personne, ce mode de fonctionnement sera privilégié et l'enchère aura ainsi lieu au bureau de la MRC, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, le 10 juin 2021 à 10 h.

Dans le cas contraire, et aux fins de se conformer à l'arrêté ministériel 2021-009 et/ou toutes autres mesures entourant la COVID-19 fixées par décret, arrêté ou autrement, l'enchère se tiendra en mode virtuel.

Il appartient aux personnes intéressées à participer au processus de vente de communiquer avec Mme Brigitte Pelletier, secrétaire-trésorière adjointe à la MRC, pour être tenue au courant des derniers développements entourant la COVID-19 et pour obtenir les détails quant au mode de fonctionnement retenu en fonction de la situation entourant la COVID-19.

CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA TAXES DUES (CAPITAL, INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ AU 10 JUIN 2021) *

VILLE DE TROIS-PISTOLES MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLOI

MATRICULE: 0332-53-0523 MATRICULE: 9923-62-9166

425, ROUTE DE LA STATION **DÉSIGNATION:** 401-403. RUE MORIN **DÉSIGNATION:**

TERRAIN ET BÂTIMENT(S)

CADASTRE: 5 226 481 CADASTRE: 5 547 066

PROPRIÉTAIRE(S): SYLVIE TREMBLAY PROPRIÉTAIRE (S): RICHARD DUMAS

TAXES DUES: 4 614,33 \$ 3 198,33 \$

CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RIMOUSKI TAXES DUES (CAPITAL, INTÉRÊTS ET PÉNALITÉ AU 10 JUIN 2021) *

TERRAIN ET BÂTIMENT(S)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

MATRICULE: 1242-09-1221 **MATRICULE:** 1644-37-4741 **DÉSIGNATION:** RUE DU BOISÉ **DÉSIGNATION: ROUTE 132 TERRAIN**

LOT

4 336 963/4 336 965 CADASTRE : 4 336 774 CADASTRE · PROPRIÉTAIRE (S): MARIE-EVE LANDRY PROPRIÉTAIRE (S): **ELARBI NEHROU** TAXES: 415,07\$ TAXES: 1 255,55 \$

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité) Nom, date de naissance, adresse résidentielle complète et postale s'il y a lieu. Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

Compte tenu que la vente est susceptible de procéder en mode virtuel, les personnes intéressées sont invitées à acheminer copie à l'avance d'une pièce d'identité conforme aux exigences précitées, et ce au plus à l'adresse suivante:

400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles (Québec) GOL 4KO

Personne morale: Nom, forme juridique et loi constitutive (N°NEQ), adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité) : Nom, qualité du représentant (mandataire), copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre).

Compte tenu que la vente est susceptible de procéder en mode virtuel, les représentants d'une personne morale intéressée sont invités à acheminer copie à l'avance d'une pièce d'identité conforme aux exigences précitées, de même que de la pièce justificative les autorisant à agir à l'adresse suivante :

^{*}Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalités qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalités sera par ailleurs annoncé au moment de la vente.

Mode de paiement (en personne) :

Paiement complet dès l'adjudication : Argent comptant, Mandat poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC des Basques.

Mode de paiement (en mode virtuel) :

Paiement complet dès l'adjudication : Aux fins de respecter l'exigence de paiement immédiat dans un contexte d'enchère virtuelle, les personnes intéressées à enchérir doivent acheminer au plus tard le <u>mardi 8 juin 2021</u> un paiement sous forme de traite bancaire ou de chèque visé fait à l'ordre de la MRC des Basques. Le tout doit être acheminé dans une enveloppe cachetée, identifiée au nom de la personne physique ou morale désirant participer à l'enchère, et ce, à l'adresse suivante : 400-2 rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles (Québec) GOL 4KO.

Seule l'enveloppe du plus haut enchérisseur sera ouverte au moment de l'adjudication. Les autres enveloppes seront retournées à leur expéditeur sans être préalablement ouvertes.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du Code municipal).

<u>NOTE IMPORTANTE</u> – Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalités et frais) doit être fait directement à la MRC des Basques. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalités et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Fait à Trois-Pistoles, ce 12er jour du mois d'avril 2021

Brigitte Pelletier Secrétaire-trésorière adjointe MRC des Basques